



## Judiciaire : La mise en recherche d'affectation du Dr Alain Braillon annulée

05.06.12 - 18:30 - HOSPIMEDIA

Mis en recherche d'affectation par le centre national de gestion (CNG) le 1er septembre 2010, après la suppression de son poste de praticien hospitalier à temps plein du CHU d'Amiens (Picardie) en décembre 2009, le Dr Alain Braillon a finalement obtenu gain de cause devant la justice, puisque le Tribunal administratif (TA), le 24 mai dernier, a décidé d'annuler la décision du CNG. Selon l'extrait du jugement du TA, outre l'annulation de la recherche d'affectation, l'État est condamné à verser 1 500 euros au titre de l'[article L. 761-1](#) du code de Justice administrative.

Le jugement note que *"la suppression du poste de praticien hospitalier à temps plein en gastro-entérologie et au placement en recherche d'affectation du Dr Braillon ne comporte aucune motivation"*. Il est donc *"enjoint"* au CNG de procéder au réexamen de la situation du Dr Braillon dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement.

Contacté par Hospimedia, le Dr Alain Braillon a confirmé avoir porté l'affaire en justice dès qu'il a appris sa mise en recherche d'affectation. Il a également tenté de prendre contact avec le CNG, ainsi qu'avec le directeur général du CHU d'Amiens et le directeur général de l'ARS de Picardie, après avoir connu les conclusions du tribunal administratif. Il n'a, pour l'heure, pas reçu de réponse.

Le Dr Alain Braillon est un expert en santé publique. Il a notamment publié de nombreux articles sur les méfaits du tabac et de l'alcool.

J- B. G.